

à Laval, le 9 septembre 2021

Loïc BROUSSEY
Secrétaire Départemental
Du SE-Unsa 53

à **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**
Directeur Académique des Services de L'Éducation Nationale

Objet : demande de la CPAM aux directeurs et directrices d'école

Monsieur le Directeur Académique,

Par mail en date du 8 septembre, vos services ont demandé aux directrices et directeurs d'école de compléter un tableau excel à la demande de la CPAM. Ce mail adressé à « *Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements de la Mayenne* » précise qu' « *afin d'harmoniser les pratiques, la CPAM demande cette année de remplir le tableau ci-joint par vos soins. Ce tableau doit nous être envoyé pour chaque élève, enseignant et autres...atteint de la Covid-19 ainsi que les cas contacts.* »

Si au SE-Unsa, nous comprenons l'importance d'une action rapide et coordonnée des différents services afin de lutter contre la pandémie, nous ne pouvons accepter d'alourdir encore les tâches de directeurs et directrices pour répondre à une injonction émanant de la caisse primaire d'assurance maladie.

Par ailleurs, je vous rappelle que les directrices et directeurs d'écoles n'étant pas chefs d'établissement, ils ne peuvent être contraints à répondre favorablement à une telle demande.

Aussi nous vous demandons de trouver une solution permettant à vos services d'extraire d'Onde les renseignements demandés ou toute autre solution permettant d'apporter les informations à la CPAM en respectant les engagements ministériels d'allègement des tâches de direction (circulaire du 25 août 2020) ainsi que le RGPD.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes respectueuses salutations.

Loïc Broussey

Secrétaire du SE-Unsa 53